

quoi on avait choisi pour diriger l'un des organismes les plus délicats du gouvernement, à un salaire annuel de \$40,000, un homme avec des antécédents très intéressants et des rapports étroits avec le communisme.

J'entends des protestations en face, exprimées de façon plutôt inhabituelles, mais si le député qui m'écoute a étudié les informations que j'ai étudiées, et que je lui communiquerai s'il se donne la peine de venir dans mon bureau, il constatera que ce monsieur a côtoyé Fred Rose qui a connu une grande notoriété lors de l'enquête Gouzenko, et qui était un célèbre collaborateur de *La Vic-toire*, l'organe des communistes québécois.

Il s'apercevra aussi que sa femme est allée en Hongrie comme représentante à un symposium des Journalistes Internationaux, qui est une organisation internationale communiste reconnue. Je lui demanderais de comparer ces faits et d'autres que je puis lui communiquer, à lui et à tous les députés, aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité. Il constaterait que cet homme n'aurait jamais dû être autorisé à occuper un emploi dans la Fonction publique du Canada. Telle est l'attitude que devrait adopter aujourd'hui notre gouvernement. Malgré ses antécédents, cet homme a été placé dans un des services du gouvernement les plus névralgiques.

• (5.10 p.m.)

Lorsque notre côté demande au premier ministre si une attestation de sécurité avait été émise à l'égard de ce candidat, le premier ministre prend une tangente et esquive la question. Il voudrait que les députés croient que c'est la Gendarmerie royale du Canada qui fournit l'attestation de sécurité. Il n'en est pas ainsi. La Gendarmerie prépare simplement les rapports d'après lesquels le gouvernement prend ses décisions; dans ce cas-ci, un seul avait la responsabilité d'accorder une attestation de sécurité au chef d'Information Canada, et c'est le premier ministre. Il lui reste à déclarer s'il l'a fournie.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, s'il vous plaît. J'informe le député que son temps de parole est expiré.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'arrêter sur ce que j'estime un passage honteusement fallacieux de la motion présentée cet après-midi à la Chambre. Il y est dit que les politiques économiques du gouvernement ont accentué la disparité entre les régions et n'ont pas encouragé le développement régional. C'est donc sur ce passage que je voudrais faire quelques remarques. Je pense qu'il s'insère très malencontreusement dans le projet de résolution dont la Chambre est saisie. Lors de la création du ministère de l'Expansion économique régionale, il y a environ deux ans, le ministre lui-même, tout comme le Parlement et, je crois, la population du Canada, a estimé qu'il entreprenait une tâche très difficile, tâche qui ne serait nulle part ailleurs plus difficile que dans la région atlantique.

Voilà des dizaines d'années que des disparités existent dans les régions atlantiques et malgré divers programmes: virements fiscaux, stimulants fiscaux et subventions industrielles accordées aux termes de programmes antérieurs, ces disparités par rapport au reste du Canada ont persisté. La plupart d'entre nous connaissons l'importance de ce problème. Pour ce qui est du chômage, le chiffre pour les Maritimes est d'environ 75 p. 100 supérieur à la moyenne nationale et le revenu per capita persiste à demeurer de 30 p. 100 inférieur. Ces disparités existent depuis peut-être un siècle. Il y a juste six mois, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a publié une étude économique portant sur dix ans. C'est une petite brochure intitulée: «The Atlantic Economy». Selon cette étude les raisons fondamentales de ces disparités persistantes sont le caractère saisonnier de cette économie qui dépend à son tour beaucoup trop des ressources primaires et de la construction.

Également selon cette étude, il est indispensable d'apporter des modifications fondamentales à l'économie de la région atlantique. Beaucoup de députés qui ont parlé aujourd'hui ont totalement omis ce point. Ils ont parlé des mêmes méthodes orthodoxes alors qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications fondamentales qui élargiraient les possibilités de cette région en lui apportant une meilleure rentabilité et une technologie moderne qui en assureraient le dynamisme économique.

J'aimerais renvoyer les députés qui prendront la peine de le lire au rapport du Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Quelles ont été les réalisations de mon ministère quant à ce qui est nécessaire pour modifier fondamentalement l'économie de la région atlantique? J'y reviendrai dans quelques instants mais j'aimerais d'abord dire quelques mots et citer quelques chiffres statistiques pour prouver que ceux qui ont porté ces accusations n'ont pas étudié le problème et qu'en fait la région atlantique, si on la prend comme exemple, a été quelque peu protégée, tant par mon ministère que par le programme de développement régional, des conséquences du chômage et des répercussions des politiques nationales nécessaires à notre économie.

Prenons les deux mois de janvier et février, puisque plusieurs députés les ont pris comme exemples en citant les chiffres du chômage, et oublions les taux désaisonnalisés. Au cours de ces deux mois de 1971 la moyenne du chômage au Canada était de 8.1 p. 100. Dans la région atlantique, elle était de 10.6 p. 100. C'est un écart considérable, tout le monde l'admettra, mais le devoir de ce ministère consiste à réduire ces écarts; aussi devrions-nous donc nous demander, au lieu d'accuser à tort et à travers, si ces disparités ont perdu de leur acuité grâce au programme. Bien que celui-ci n'en soit qu'à ses débuts, je puis vous donner des preuves, je pense, de la diminution de ces écarts. Pour trouver une période de chômage considérable qui se puisse comparer, remontons à celle de janvier et février 1963, il y a environ sept ans, alors que la moyenne nationale du chômage était de 8.4 p. 100, tandis qu'elle s'établissait dans la région atlanti-